

Compte rendu de l'assemblée générale du 4 avril 2018

1/ Objet de VEI

VEI a été créée en 2001. Son objet est de défendre notre cadre de vie, d'agir pour la qualité de l'environnement, de rechercher l'information relative aux projets d'aménagement, de la mettre à disposition des habitants et d'apporter un soutien aux idées et initiatives locales.

2/ Rapport moral

L'année 2017 a été marquée par trois projets d'aménagement qui impactent fortement notre environnement

1 - Le boulevard de la République : VEI a suivi les travaux depuis plusieurs années sur ce dossier. En 2017, il y a eu un déficit de concertation et les travaux de la première phase ont été lancés avant que toutes les explications ne soient données. Cela a généré une réaction de rejet de la part de certains riverains qui s'est structurée au sein de l'association Versailles Montreuil Environnement (nom qui pose problème car proche de celui de VEI) avec un objectif contradictoire : sauver à la fois l'alignement de tilleuls, affaiblis, et les places de parking. Devant une contestation devenue violente, la Mairie a organisé une consultation très locale. A cette occasion VEI a rédigé et diffusé un tract en 700 exemplaires. Toutefois les opposants ont gagné la consultation (200 votants contre 100 pour/sur 1500 électeurs) Les travaux ont donc été suspendus et le stationnement payant reporté. De ce sujet naît une discussion en séance sur l'équité entre les Versaillais devant la définition et l'application des règles de stationnement.

2 - La PEM Chantiers : VEI a remarqué que les données sont éparpillées et que des sujets, comme par exemple les flux de circulation « piéton » ne sont pas traités. VEI s'est inscrite dans un collectif d'associations pour peser sur la concertation, mais malgré cela n'arrive pas à obtenir des réponses convenables à ses questions.

3 - Les tours aérorefrigérantes : en collaboration avec l'association Versailles Environnement, VEI a examiné la technologie de ce projet et a listé les problèmes environnementaux liés à ce chantier (bruit, pollution atmosphérique, diffusion de la légionellose, acidité de l'eau, ...). Un recours gracieux, comprenant toutes ces questions techniques, a été adressé au Préfet. Il a fait l'objet d'une fin de non-recevoir sans examen sur le fond des questions. L'affaire est donc à travailler à un autre niveau. Un participant signale aussi que les cars de tourisme laissent tourner leur moteur à l'arrêt, ce qui amplifie la pollution de l'air dans cette zone du quartier Notre-Dame.

VEI a organisé deux exposés – débats sur qualité de l'air thème annuel, a répondu à des enquêtes publiques et a siégé dans de commissions d'usagers : circulation et transport, eau potable, assainissement, conseils de quartier, ...

VEI a diffusé un bulletin annuel qui se compose d'articles sur des sujets environnementaux et tient à jour un site Internet.

VEI veut aussi réfléchir à d'autres modes d'actions pour mieux répondre aux difficultés rencontrées : pétition en ligne, aide à la constitution active de dossiers en conseil de quartier, persévérance dans la lutte contre certaines décisions municipales, ...

VEI a travaillé sur le thème « pollution de l'air » et ce sujet doit rester d'actualité, la majorité des présents le souhaite : suivre les travaux universitaires « Polluscope », continuer d'expliquer la dimension scientifique de ce sujet, répondre à la demande des habitants de Notre-Dame confrontés aux moteurs allumés des bus à l'arrêt place

d'Armes et à l'impact de l'installation de tours aérorefrigérantes, évaluer la qualité de l'air à côté de la gare des Chantiers où vont être installés une crèche et un EHPAD.

VEI a été aussi sollicité par ses adhérents pour travailler sur le bruit. Une enquête a été lancée auprès de 3000 foyers sur ce sujet à Porchefontaine par une autre association de Porchefontaine (le SDIP), présente dans la salle et qui propose de travailler ensemble. Des technologies de la mesure du bruit ont été élaborées (soundcity, travaux de l'INRIA) et une start-up s'est créée sur le sujet (Ambicity).

VEI participe à des travaux inter-associatifs, soit par sa présence au forum des associations, soit dans le cadre de la fédération des associations de Versailles et de ses environs (SAVE), qui édite un bulletin, soit avec d'autres structures sur des sujets précis : Alternatiba, Initiative-solidarité-développement, ...

VEI organisé, ou participe à l'organisation de balades – découvertes pédestres (en forêt : de Louis XIV à la ligne 18, arboretum de Chévreloup, Ru de Marivel) ou cyclistes (convergence francilienne).

3/ Rapport financier

3.1/ Activité des VEI

L'activité de VEI est essentiellement assurée par des bénévoles non rémunérés qui prennent le temps de siéger dans différentes instances, consulter des documentations et établir des synthèses et des prises de positions. VEI ne demande aucune aide financière extérieure et vit uniquement des cotisations de ses adhérents. Les dépenses de VEI ne concernent que les quelques frais annexes nécessaires au fonctionnement de ses activités.

3.2/ Les comptes

Ils sont soumis au vote des adhérents présents ou représentés et adoptés à l'unanimité.

3.3/ Le montant de la cotisation pour 2016

VEI propose de laisser le montant de la cotisation pour 2017 à celui de 2016 (15 € par personne ou 20 € par famille, de 5 à 10 € pour les faibles revenus). Ces montants de cotisation sont soumis au vote des présents ou représentés et adoptés à l'unanimité.

4/ Composition du conseil d'administration

Sur les 10 membres sortants, 2 restent adhérents mais ne souhaitent pas renouveler leur mandat au conseil d'administration. Une nouvelle candidate est élue à l'unanimité.

Le nouveau conseil d'administration se réunira le 2 mai à 20 heures 45.

5/ SAVE

L'adhésion à SAVE est soumise au vote des présents ou représentés et adoptée à l'unanimité.